



PROVINCE DE QU BEC
MUNICIPALIT  DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les pr sentes donn  par la soussign e, secr taire-tr sori re, de la susdite municipalit , que le Conseil,   une s ance ordinaire tenue, le 3 avril 2024, a adopt  le r glement municipal num ro RM02-2024 et intitul  **R GLEMENT RM02-2024 MODIFIANT LE R GLEMENT RM08-2016 RELATIF AU PLAN D'URBANISME .**

Le r glement peut  tre consult  au bureau du secr tariat municipal sis au 595, route 309   Val-des-Bois.

DONN    Val-des-Bois, ce 4^e jour du mois d'avril 2024.

Anik Morin
Directrice g n rale et secr taire-tr sori re

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 4^e jour d'avril 2024, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière